

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT No 021-2021

« ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 1^{er} septembre 2021, le règlement no 021-2021, « **ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC** »

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le règlement no 021-2021 entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à St-Roch-de-Mékinac ce 3^e jour du mois de septembre 2021.

s/s Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sylvie Genois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3^e jour de septembre 2021.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 3^e jour de septembre 2021.

s/s Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière